

CONSEIL D'ECOLE**Jeudi 28 février 2019****Présents :****Les représentants de la commune :**

Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires

Les représentants de parents :

Mmes Beutler, Brech, Burgos, Faudot, Flores, Idesheim, Troendle, Trouessin et MM. Battistelli, Beltran, Darpin, Grienenberger, Lefebvre, Legendre, Stiedel, Terasconi, Weider

L'équipe enseignante et ATSEM :

Mmes Barrenechea, Baudot, Bouhabila, Fabius, Fluck, Freitag, Frey, Gutron, Keller, Koerber, Schwaller, Sutter, Zielinski et MM. Desberceaux et Heyer

Absents et excusés :

Mme Schillinger, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Saint-Louis,
 M. Meyer, Maire
 M. Gasser, 1^{er} Adjoint au Maire
 Mmes Muller et Reinle, Représentants de parents
 Mmes Flaud, Messai, Muller, Pflimlin et M. Gerling, Enseignants
 Mme Stoecklin, ATSEM

Début de la réunion : 18h

Secrétaires : Mmes Burgos et Zielinski

La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents, excuse les absents et rappelle l'ordre du jour :

1. L'organisation de la scolarité
2. La sécurité des élèves
3. Le suivi du projet d'école, les rencontres « points parents » et les projets spécifiques
4. Les effectifs actuels et prévisionnels
5. Les fêtes des écoles
6. L'association de parents

1. L'organisation de la scolarité :

Mme Roch présente les grandes étapes du déroulement de la scolarité à l'école primaire.

a) Première inscription à l'école :

La première inscription à l'école se déroule en deux temps :

- Inscription à la mairie : Courant février et début mars
- Admission à l'école : du 05 au 14 mars
 - Pièces à fournir :
 - Certificat d'inscription délivré par la mairie
 - Livret de famille
 - Carnet de vaccination

Lors de l'admission, la directrice présente l'école, son règlement et son fonctionnement. Elle répond également aux questions des familles. Des matinées d'intégration à l'école maternelle sont organisées pour permettre aux parents et aux futurs élèves de découvrir l'école, les classes. Les accueils sont programmés du 03 au 14 juin 2019 de 8h30 à 10h.

A l'issue de ces matinées d'intégration, Mme Roch organise une réunion d'information et une visite pour les parents le lundi 17 juin à 17h30 l'école maternelle.

Les autres inscriptions (emménagement à Blotzheim) se font sur rendez-vous et selon les mêmes modalités : vérification des pièces administratives, présentation de l'école, visite des locaux.

b) L'inscription en cursus bilingue :

Le cursus bilingue démarre à partir de la moyenne section. L'inscription pour intégrer le cursus bilingue à l'entrée en MS se fait durant l'année de PS. Tous les ans, courant janvier, Mme l'Inspectrice invite les parents à participer à une réunion d'information présentant le cursus bilingue au collège de Hégenheim. A l'issue de cette réunion d'information, les parents qui le souhaitent peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de l'enseignant de leur enfant.

L'entrée dans le cursus bilingue peut se faire aussi bien en moyenne section qu'en grande section. Par contre, à partir du CP, l'entrée en cursus bilingue est soumise à un test d'évaluation des compétences langagières.

c) La poursuite de la scolarité et les passages de classe :

Les parents sont tenus informés de l'orientation de leur enfant selon les modalités suivantes :

Le conseil des maitres effectue une proposition de poursuite de scolarité en avril :

- un passage en classe supérieure,
- ou un saut de classe si l'enfant fait preuve de grandes facilités dans ses apprentissages,
- ou, exceptionnellement, un redoublement de l'enfant pour certaines raisons :
 - rupture importante de la scolarité,
 - aménagement pour des besoins spécifiques.

La proposition de redoublement est soumise à la validation de Mme l'Inspectrice et pour les élèves de maternelle de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Si la proposition est acceptée par la famille, la procédure s'arrête là.

En cas de refus de la proposition faite :

Un dialogue entre l'école et la famille est instauré. Puis, le conseil des maitres transmet en mai à la famille la décision de poursuite de scolarité. Soit la famille accepte la décision, soit la famille refuse et dépose un recours qui sera transmis à l'inspection. Les recours sont étudiés par une commission fin juin qui se prononcera sur la poursuite de scolarité.

d) L'entrée au CP :

Le passage au CP concerne tous les élèves de GS, sauf cas particulier notifié par la MDPH.

Pour les élèves qui sont domiciliés à Blotzheim, il n'y a aucune formalité administrative à effectuer puisque les élèves de GS ne changent pas d'école, mais de bâtiment.

Afin de faciliter le passage à l'école élémentaire, des actions de liaison entre les élèves de GS et de CP sont programmées tout au long de l'année (rencontres entre les classes, échanges autour de lectures, rallye photos pour découvrir l'école élémentaire...). Afin d'accueillir également les parents des futurs CP, une réunion d'information sera organisée le mardi 18 juin à 18h à l'école élémentaire.

e) L'entrée en 6^{ème} :

Le passage en 6^{ème} concerne tous les élèves de CM2 et éventuellement des élèves de CM1. Les familles doivent formuler des vœux d'établissement et d'option.

Le choix du collège est conditionné par la carte scolaire. Le collège public de secteur est le collège de Hégenheim pour les habitants de Blotzheim. Le collège de Hégenheim ne propose plus que l'option bilingue puisque tous les élèves sont automatiquement bilangues (allemand et anglais) à l'entrée en 6^{ème}.

Le collège de Village-Neuf est le collège de secteur pour les élèves originaires de Blotzheim à qui une orientation en 6^{ème} SEGPA a été préconisée.

Si les familles souhaitent demander un autre secteur de collège public, elles doivent effectuer une demande de dérogation en motivant leur choix (section sportive, raison personnelle...).

Les formalités administratives relatives à l'entrée en 6^{ème} sont effectuées en partie par le biais de l'école élémentaire. Courant mars les familles seront destinataires des divers documents à retourner à l'école, où ils feront figurer leurs souhaits. Puis, les collèges adresseront les décisions d'affectation aux familles début juin 2018 et remettront également les dossiers d'inscription.

f) L'évaluation des élèves :

Les représentants de parents ont souhaité avoir des précisions quant aux modalités d'évaluation des élèves.

L'évaluation des élèves est régie par le code de l'éducation : **Article D111-3 du code de l'éducation :**

- Les parents sont tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants.
- Cette information se fait notamment par l'intermédiaire du cahier de réussites à l'école maternelle, du livret scolaire à l'école élémentaire et au collège.
- Cette information est transmise plusieurs fois par an, selon une périodicité définie par le conseil des maîtres pour l'école maternelle et élémentaire.
- L'école prend toute mesure adaptée pour que les parents ou le responsable légal de l'élève prennent connaissance de ces documents.

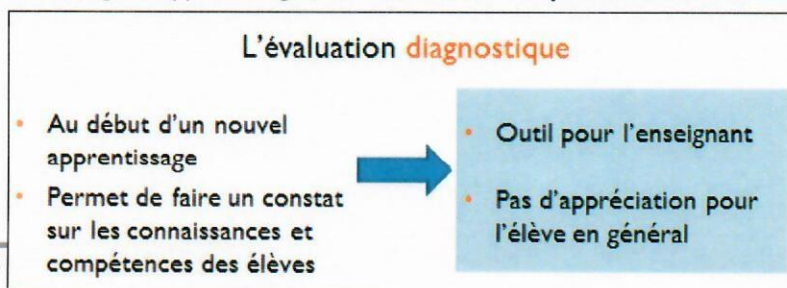
Modalités d'évaluation : Elles sont laissées à l'**appréciation des équipes**, dès lors que les connaissances et compétences acquises et celles restant à consolider avant la fin du cycle sont clairement explicitées pour les élèves et leurs parents. Les modalités d'évaluation sont définies par les conseils des maitres de cycle à l'école primaire.

Objectifs de l'évaluation : L'évaluation des acquis scolaires des élèves :

- vise à **améliorer l'efficacité des apprentissages**,
- permet à chaque élève d'identifier ses **acquis** et ses **difficultés** afin de pouvoir **progresser**,
- répond à une obligation en lien avec les **connaissances** et **compétences** fixées par les **programmes d'enseignement**.

Quand et comment est pratiquée l'évaluation :

L'évaluation est pratiquée tout au long des apprentissages, mais de différentes façons en fonction de l'objectif visé.



L'évaluation formative

- En cours d'apprentissage
- Surveiller l'évolution de l'apprentissage
- Identifier les besoins et réajuster



- Outil pour l'enseignant et l'élève
- Information des parents
- Appréciations sous diverses formes propre à la pratique de chaque enseignant

Appréciations : vert, orange, très bien, bien...
Score : 27 sur 30
Pourcentage de réussite : 84%
Note : sur 10, sur 20
Conseil : utilise ta leçon pour corriger

L'évaluation sommative

- A la fin des apprentissages
- Evaluer l'acquisition des compétences et connaissances
- Mesurer l'efficacité de l'apprentissage, les bénéfices à long terme et l'évolution des compétences et connaissances



- Outil pour l'enseignant et l'élève
- Communication aux parents
- Appréciations codifiées et communes
- Renseignement du livret scolaire

A l'école maternelle

Le cahier de réussites

Un cahier de suivi au long cours :

- complété par l'élève et l'enseignant : un **tampon** est apposé lorsque la compétence est travaillée et acquise, des **observations** sont consignées par l'enseignant
- un cahier unique tout au long de l'école maternelle

Un cahier de traces et d'observations de l'enseignant par domaine :

- présentation des traces significatives de l'activité de l'enfant
- observations de l'évolution du parcours d'apprentissage

Un cahier de communication pour les parents et les enseignants :

- outil pour rendre compte des progrès, mettre en valeur les réussites
- ressource qui rend compte du cheminement de l'élève pour renseigner la *synthèse des acquis à la fin de la G.S.*

La fiche de synthèse des acquis de GS :

- Document **bilan** qui sera transmis à l'école élémentaire (le cahier de réussites reste en possession de la famille)
- **Critères d'évaluation** :
 - *ne réussit pas encore,*
 - *est en voie de réussite,*
 - *réussit souvent.*

A l'école élémentaire

Le livret scolaire

Le contenu du livret scolaire :

- les bilans périodiques des années précédentes
- les bilans de fin des cycles (GS ; CE2)
- les bilans périodiques de l'année en cours ;
- les attestations déjà obtenues :
 - attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN),
 - attestation de première éducation à la route (APER),
 - apprendre à porter secours (APS)

Bilans périodiques des acquis et des progrès de l'élève

- Les **bilans périodiques** portent sur
 - les acquis et les progrès de l'élève,
 - les éléments du programme travaillés,
 - les parcours éducatifs,
 - les éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement mises en place (APC, PPRE...)
- **Critères d'évaluation** des compétences :
 - **Non atteint** : < 33% de réussite
 - **Partiellement atteint** : entre 33% et 75% de réussite
 - **Atteint** : > 75% de réussite
 - **Dépassé** : être capable de réinvestir la compétence dans une situation plus complexe

Le bilan périodique est une synthèse de l'ensemble des apprentissages menés pour chaque domaine. L'appréciation par domaine est donc une **moyenne**.

Suivi des acquis scolaires de l'élève				Objectifs d'apprentissage		
Domaines d'enseignement	Eléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Non atteint	Partiellement atteint	Atteint	Dépassé
Langage oral	Dire de mémoire un texte, une poésie, à haute voix. Participer à des échanges dans des situations de communication diversifiées. Parler en prenant en compte son auditoire.	Moyenne des acquisitions			X	

L'évaluation du socle commun palier I (CE2) :

A la fin de chaque cycle (CE2, 6^{ème}, 3^{ème}), une fiche dresse un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle commun. Le socle commun se décline en cinq domaines, le domaine du langage comporte 4 composantes, et les critères d'évaluation sont différents de ceux du bilan périodique :

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine ¹				
Langues étrangères et régionales				
Systèmes naturels et systèmes techniques ²				
Langages des arts et du corps ³				
Formation de la personne et du citoyen ⁴				
Méthodes et outils pour apprendre ⁵				

4 composantes du domaine 1
Les langages pour penser et communiquer

Domaines 2 à 5

1. Connaître l'histoire et la géographie, savoir étudier les organisations et fonctionnements des sociétés • 2. Savoir pratiquer les démarches scientifiques et techniques, découvrir la nature et ses phénomènes, réaliser des observations et des expériences • 3. S'exprimer et communiquer par les pratiques artistiques, physiques et sportives • 4. Savoir formuler ses opinions et respecter celles d'autrui, avoir conscience de la justice et du droit, connaître les valeurs de la République • 5. Savoir organiser son travail, accéder à l'information, à la documentation et aux médias, utiliser les outils numériques, conduire des projets.

Questions des représentants de parents :

-Comment est attribué le critère « dépassé » ? La pratique est-elle la même dans toute l'école ? Dans les autres écoles ?

Le critère « dépassé » est attribué lorsque l'élève est capable de réinvestir la compétence travaillée dans une situation plus complexe. Par exemple pour la compétence « conjuguer au présent » au cycle 3, on considèrera que la compétence sera dépassée si l'élève est en capacité de produire des écrits au présent sans erreur de conjugaison (rédaction, dictée...). Le conseil des maîtres s'est entendu sur les modalités d'attribution du critère « dépassé ». Les pratiques sont propres aux établissements, certaines écoles ont fait le choix de ne pas utiliser le critère « dépassé ».

-Est-ce que les élèves ne risquent pas d'être défavorisés lors du passage en 6ème et/ou de l'inscription en collège privé s'ils ont moins de « dépassé » que d'autres élèves venant d'autres écoles ?

Les bilans périodiques ne sont pas le reflet de chaque compétence travaillée par l'élève, mais représentent une moyenne des résultats obtenus par domaine. Lors du bilan périodique, l'attribution du critère « dépassé » est donc plutôt rare puisqu'il s'agit de la moyenne d'un ensemble de compétences.

Mme Roch rappelle également que les résultats scolaires ne sont pas le seul critère lors d'un recrutement en collège privé et que d'autres facteurs interviennent également (motivation, attitude de l'élève...).

-Existe-t-il une version numérique du livret scolaire qui serait consultable par les parents ?

A la rentrée 2016, lors de la mise en place du L.S.U. (livret scolaire unique) par le Ministre de l'Éducation nationale, il avait été question de permettre aux familles de consulter le livret en ligne, or pour l'instant les accès pour les parents n'existent pas.

-Souvent, les évaluations sont réalisées en fin de semestre. Est-ce à l'appréciation de chaque enseignant ?

La planification et l'organisation des temps d'évaluation sont propres à la pédagogie de chaque enseignant. Certaines évaluations se font de manière continue, d'autre à la fin d'une séquence d'apprentissage. Effectivement, la fin de certaines séquences d'apprentissage coïncide avec la fin de la période, du trimestre, du semestre et donc l'évaluation correspond aux mêmes échéances.

g) Modalités de prise en charge de la difficulté scolaire à l'école :

Lorsqu'un élève rencontre des difficultés passagères et ponctuelles, l'enseignant intervient au sein de la classe et éventuellement durant le temps des APC pour lui venir en aide.

Lorsque les difficultés rencontrées par un élève deviennent plus présentes, la situation de l'élève est examinée en conseil des maîtres et un dialogue avec la famille se met en place afin de proposer d'autres dispositifs d'aide (P.P.R.E = programme personnalisé de réussite éducative, intervention d'autres partenaires...).

Mme Roch rappelle les différentes propositions qui peuvent être faites aux familles pour aider les élèves rencontrant des difficultés (cf. conseil d'école du 22 février 2018).

Voici quelques données propres à l'école depuis la rentrée 2018 :

- Rencontres parents-enseignants : non comptabilisées
- PPRE école élémentaire : 31
- Réunions d'équipe éducative : 38
- Suivis de PAP : 1
- Suivis UPE2A : 4
- Équipes de suivi de scolarisation : 6
- Propositions ULIS : 1
- Propositions de SEGPA : 4

La psychologue scolaire, Mme Lalandre, qui intervient ponctuellement à l'école, partira à la retraite le 1^{er} mars. Une demande de remplacement a été effectuée auprès de la DASEN.

h) L'enseignement de l'allemand en classe monolingue :

Les représentants de parents ont souhaité avoir des précisions quant aux modalités de l'organisation de cet enseignement. Mme Roch rappelle que les objectifs d'apprentissage sont définis par les programmes nationaux (BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015). L'académie de Strasbourg a souhaité renforcer l'apprentissage de l'allemand, de la maternelle au CM2, en augmentant le volume annuel de l'allemand par rapport aux préconisations nationales.

	Au niveau national	Au niveau académique
Durée annuelle des enseignements en allemand	54h	54h + 54h
Durée hebdomadaire des enseignements en allemand <i>moyenne brute*</i>	1h30	3h
Durée hebdomadaire théorique <i>Hors projets spécifiques</i>	1h25	2h40**

54h à imputer équitablement au volume horaire annuel de toutes les autres disciplines

* Une année scolaire = 864 heures brutes

** En élémentaire il faut retirer 36h de religion par an et 48h de récréation

Il a été porté à l'attention des représentants de parents que certains enfants, en maternelle ou en élémentaire monolingue, n'ont pas eu d'allemand de manière aussi conséquente les années précédentes et que certaines classes de CP n'avaient pas de cahier d'allemand.

Mme Roch rappelle qu'il s'agit d'une durée hebdomadaire théorique. L'organisation des enseignements est annualisée et peut être aménagée en fonction des projets. Par exemple, dans le cadre de la préparation de la fête de la Saint-Martin ou de la participation au festival Augenblick, les heures effectuées sont décomptées de l'enseignement annuel d'allemand. Il est également possible dans le cadre de l'annualisation des horaires, d'effectuer des temps forts en cumulant plusieurs heures sur une semaine (classe verte avec projet en langue allemande).

Le programme est connu des enseignants et doit être appliqué. Concernant la nécessité de la mise en place d'un cahier d'allemand en CP, cela dépendra de la pédagogie employée. Il est rappelé, que selon les instructions officielles, une priorité est donnée à l'oral au cycle 2 (3 compétences pour l'oral : comprendre l'oral, s'exprimer oralement en continu, prendre part à une conversation ; 1 compétence culturelle : découvrir quelques aspects culturels d'une langue vivante étrangère). Les traces écrites restent donc limitées pour le cycle 2 (jusqu'au CE2). Au cycle 3, la place des écrits devient plus importante, mais l'oral reste toujours très présent.

Les représentants de parents indiquent ne pas avoir de visibilité sur les heures d'allemand effectuées, Mme Roch rappelle que cela est dû à l'annualisation des enseignements et que cela est également valable pour d'autres disciplines.

i) L'enseignement de la natation :

Les représentants de parents questionnent l'école quant à la problématique des cheveux mouillés après la piscine et aux éventuelles solutions envisageables.

L'école a demandé aux familles d'équiper tous les enfants d'un bonnet pour la sortie de la piscine. Les bonnets de bain sont également acceptés et mis aux enfants qui en ont un. Enfin, dans la mesure du possible et si le temps le permet, les cheveux des enfants sont séchés ou pré-séchés.

Propositions des représentants de parents pour limiter les cheveux mouillés :

-*Ne pas emmener les CP à la piscine* : Mme Roch rappelle que l'enseignement de la natation fait partie des enseignements obligatoires et que l'école se conforme aux instructions officielles : l'enseignement de la natation doit se faire le plus tôt possible.

-*Prendre plus de temps à la piscine* : Une fois la séance de natation terminée, l'école doit laisser la place aux écoles suivantes.

-*Permettre à l'avantage de parents d'accompagner* : le nombre d'accompagnateurs minimum est règlementé et le nombre de parents maximum est limité par la contrainte du nombre de places dans le bus et doit également permettre le bon déroulement des activités (trop de parents dans un vestiaire cela poserait également problème).

-*Imposer le bonnet de bain à tous les élèves* : le bonnet de bain n'est pas obligatoire et laissé au choix des familles. Mme Roch précise que les parents sont libres de leur choix et que par ailleurs aucun parent ne s'est plaint.

-*Demander aux filles de lâcher leurs cheveux une fois de retour à l'école* : Si des filles ont eu pour consigne de la part de leurs parents d'ouvrir leurs cheveux une fois arrivées à l'école, cela n'est pas interdit par les enseignants. Cependant, l'école ne souhaite pas imposer à toutes les filles cette pratique qui relève du choix des familles.

Mme Idesheim indique que certains parents de CE2 bi l'ont contactée, car il aurait été demandé aux enfants de CE2 de s'occuper d'enfants de CP. Mme Bouhabila précise qu'il a été proposé aux enfants de CE2 d'être « tuteur » d'un enfant de CP en vérifiant simplement qu'aucune affaire personnelle n'était oubliée à la condition bien entendu que l'enfant de CE2 ait terminé de se préparer. Il s'agissait d'une proposition et les élèves pouvaient refuser. Cela dit la plupart des CE2 ont accepté, se sentant valorisés. Mme Roch rappelle que l'entraide et la solidarité sont aussi des valeurs portées par l'école.

Les enseignants qui participent à l'enseignement de la natation ainsi que M. Lefebvre qui accompagne les classes, indiquent que mis à part la première séance, qui est toujours particulière face à la nouveauté, les séances de natation se déroulent convenablement.

Il est rappelé que les élèves de Blotzheim ont la chance de pouvoir bénéficier de l'enseignement de la natation, ce qui n'est pas toujours le cas dans toutes les écoles.

j) Le poids des cartables :

L'école a conscience de cette problématique et diverses mesures sont déjà mises en place au sein des classes pour attirer la vigilance des élèves et vérifier que les sacs soient préparés correctement le soir.

L'école a constaté diverses situations rendant les cartables encore plus lourds :

-certains cartables sont déjà très lourds lorsqu'ils sont vides,

-certains élèves rapportent des cahiers à la maison alors que cela n'a pas été demandé par l'enseignant, mais souhaité par les parents,

-certains élèves ont de nombreux livres personnels dans leur sac (silence on lit)...

Les parents comme les enseignants doivent rester vigilants face au problème du poids des cartables et vérifier que les enfants ne transportent que le matériel nécessaire.

L'école réfléchira encore à d'autres possibilités d'action.

k) Les récréations :

M. Beltran interroge l'école quant à l'organisation des temps de rupture l'après-midi et la possibilité d'effectuer une récréation dans la cour. Les enseignants n'ont pas remarqué un besoin spécifique de récréation l'extérieur. Les temps de rupture en classe sont très appréciés par les enfants qui étaient d'ailleurs ravis que certaines récréations du matin se déroulent aussi à l'intérieur quand la météo n'était pas clémente.

Le temps de rupture est un temps où les enfants choisissent leurs activités : lecture, jeux, dessins, discussions, passage aux toilettes... et ce temps n'est pas celui de « Silence, on lit », mais bien un temps différent.

2. La sécurité des élèves :

a) Surveillance des élèves et situations dangereuses :

M. Lefebvre souhaite avoir des informations sur la gestion d'événements qui auraient eu lieu courant janvier :

-une vente de bonbons dans la cour : Mme Roch indique qu'effectivement un élève a eu pour projet d'organiser une vente de bonbons, mais la vente n'a pas été concrétisée. Une réunion d'équipe éducative a été organisée avec les parents de l'enfant en question et les mesures nécessaires ont été envisagées ;

-des jeux d'« agitation » : Dans la cour des CE2-CM1-CM2, les enseignants ont relevé que certains enfants avaient tendance à courir n'importe où et sans prêter attention aux autres. Le conseil des maîtres a envisagé plusieurs mesures dont la première était un rappel des règles à chaque classe, mesure qui a été suffisante.

b) Modalités de vérification des structures et du matériel des cours :

Les structures : Les structures sont vérifiées quotidiennement par les enseignants. Si un problème est constaté, la structure est interdite et le service technique de la ville est averti pour qu'il puisse effectuer le nécessaire. Par ailleurs, la municipalité fait intervenir une société indépendante qui effectue une vérification annuelle du matériel et dont les rapports de visite sont consignés.

Le matériel : Le matériel de cour est vérifié à la pré-rentree, puis quotidiennement par les enseignants. Le matériel défectueux est éliminé et remplacé.

3. Les projets :

a) Le projet d'école :

Mme Roch présente la mise en œuvre des différentes actions travaillées.

AXE 1 : DES PARCOURS D'APPRENTISSAGE POUR L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN

Objectif	Améliorer la compréhension en maîtrisant la langue orale et écrite				
Indicateurs	-Usage de la BCD et nombre de prêts effectués -S'exprimer de façon correcte et avec précision pour se faire comprendre dans les activités scolaires -Comprendre un texte littéraire et l'interpréter (ponctuation, reprises anaphoriques, connecteurs, implicite...)	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	Développer le goût du livre et de la lecture (lecture offerte quotidienne, lire et faire lire, silence on lit, les activités en BCD)				
Action 2	Enrichir le vocabulaire et permettre une expression correcte (dictée à l'adulte, quoi de neuf, mot du jour, présenter un livre)				
Action 3	Mettre l'étude de la langue au service de la compréhension (code commun en étude de la langue, stratégies de compréhension)				

Poursuite du travail pour les actions 1 et 2 :

- Dans le cadre de « Silence, on lit », Mme Burgos demande s'il serait possible de mettre en place dans chaque classe une caisse avec des livres pour les élèves qui auraient oublié le leur. Mme Roch indique que ces mesures ont déjà été prises par l'école.
- Les BCD : Aussi bien à l'école maternelle, qu'à l'école élémentaire, une mise à jour de la base de données de la BCD est en cours tout comme le tri et le rangement des ouvrages. La municipalité a décidé de mettre à disposition un personnel communal une fois par semaine à l'école élémentaire pour aider l'école sur l'avancement de la BCD. Mme Roch remercie chaleureusement cette initiative salubre.

A l'école élémentaire, l'équipe souhaite permettre aux élèves d'accéder à la BCD durant les récréations. Une expérimentation est en cours avec les classes de CP. Durant la récréation, des élèves volontaires peuvent se rendre en BCD et y rester durant toute la récréation pour lire. Les premiers retours sont très positifs et ce dispositif sera étendu aux autres classes.

AXE 2 : UN ENVIRONNEMENT SEREIN POUR RENFORCER LA CONFIANCE

Objectif	Mieux connaître son environnement pour mieux le respecter				
Indicateurs	-Composantes d'EMC travaillées par cohorte -Projets en lien avec l'environnement proche	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	Développer une attitude de jeune citoyen (parcours citoyen, les filières de recyclage, la sécurité)				
Action 2	Exploiter l'environnement de l'école pour les apprentissages (jardin, quartier, orientation)				

Différents projets sont mis en place :

- Education au développement durable : Opération « Haut-Rhin propre » (29 mars), Resto du Cœur (à confirmer)
- Sécurité routière : ateliers « cycliste » (CE2-CM1), intervention des gendarmes (CM2)

Mme Burgos demande si les ateliers « cycliste » concerneront tous les élèves et seront généralisés les années suivantes. Mme Roch indique que le souhait de l'école est de pouvoir étendre ces ateliers à tous les élèves de CM1 prioritairement afin de les préparer à la venue des gendarmes qui se déroule l'année de CM2.

- IPS avec l'intervention de la Croix-Rouge (CM2)
- Travail pour la mise en œuvre d'un parcours « Apprendre à porter secours » de la maternelle au CM2
- Découverte de l'environnement proche en maternelle
- Mise en place d'un parcours d'orientation à l'école élémentaire

AXE 3 : UNE ECOLE INCLUSIVE POUR LA REUSSITE DE TOUS

Objectif	Coopérer pour favoriser la réussite scolaire				
Indicateurs	-Nombre de projets coopératifs mis en œuvre -Nombre d'outils « école » -Participation des parents à la vie de l'école (élections, réunions, rencontres, accompagnateurs...)	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	Permettre à tous les élèves de s'engager dans un projet collectif pour mieux vivre ensemble et mieux apprendre ensemble (classes de découvertes, liaisons, ateliers sciences)				
Action 2	Enrichir les pratiques professionnelles par la collaboration intra-cycle et inter-cycles (programmations/progressions, décloisonnement/échange de service, harmonisation des pratiques : présentation des cahiers)				
Action 3	Permettre aux parents de mieux comprendre l'École (intervention partenaires, points parents, communication)				

Différents projets sont mis en place :

- Les classes de découvertes (présentées lors du premier conseil d'école)
- Les rencontres dans le cadre des liaisons GS-CP ; CM2-6ème
- Le défi « Accros de sciences » : défi scientifique qui sera expérimenté par les classes de la maternelle et du cycle 3
- Les travaux d'équipe
- Les rencontres « Points parents » :

Les rencontres « points parents » ont été mises en place à l'initiative de la directrice. Il s'agit de temps de rencontre entre la directrice et quelques représentants de parents d'élèves. Les objectifs de ces rencontres sont multiples et permettent de suivre les projets en cours, d'échanger sur des problématiques diverses, de trouver ensemble des perspectives d'évolution, de répondre aux interrogations des familles...

Trois rencontres ont déjà eu lieu : le 16 octobre, le 18 décembre et le 1^{er} février.

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- le projet d'école et les projets des classes,
- les équipements des écoles,
- la sécurité,

-les problématiques relevées et communiquées par des parents aux représentants de parents d'élèves.

Ces rencontres n'ont pas de caractère institutionnel, car elles ne sont pas demandées par l'Education nationale, il s'agit d'une volonté de la directrice pour permettre des échanges plus réguliers avec les représentants de parents. Les représentants saluent cette initiative et apprécient ces réunions.

M. Lefebvre interroge Mme Roch quant aux moyens qui pourraient être mis en œuvre pour valoriser le travail effectué durant ces réunions et permettre aux parents d'en avoir connaissance. Mme Roch précise qu'un bon nombre de points abordés lors des « points parents » sont repris lors des conseils d'école car il est effectivement indispensable que l'ensemble des parents puisse être informé par

le biais du compte-rendu du conseil d'école. Elle propose également d'effectuer lors des conseils d'école un listing des points abordés lors des « points parents » qui nécessiteraient d'être communiqués à l'ensemble des familles.

b) Les projets spécifiques :

De nombreux projets ont déjà eu lieu et d'autres sont à venir.

Projets effectués ou en cours	Projets à venir
<ul style="list-style-type: none"> Fête de la Saint-Martin Rencontres GS-CP Intervention de l'auto-école Loll Sortie au Théâtre de la Sinne Maths sans frontières Copains qui dansent Exposition du Cercle d'Histoire Rois du silence 	<ul style="list-style-type: none"> Mardi-Gras Passage du photographe Haut-Rhin propre Classe verte Projet de représentation au foyer Accueil des futurs PS Sorties scolaire : concert scolaire, spectacle à la Comète, zoo de Mulhouse et de Bâle, Vaisseau, Petite Camargue, Moulin du CINE, Tellure, château du Haut-Koenigsbourg...

4. Les effectifs actuels et prévisionnels :

▪ **Effectifs actuels :**

L'école compte 433 élèves :

- 165 élèves de maternelle : 112 monolingues et 53 bilingues,
- 268 élèves d'élémentaire : 152 monolingues et 116 bilingues.

Mouvement depuis la rentrée : 1 départ à l'école maternelle, 3 arrivées à l'école maternelle, 1 départ à l'école élémentaire, 6 arrivées en élémentaire.

Bilan depuis la rentrée : +2 élèves en maternelle, +5 élèves en élémentaire

▪ **Prévisions rentrée 2019-2020 à l'école maternelle :**

- 69 enfants nés en 2016 sont originaires de Blotzheim
- Autres inscriptions à prévoir : emménagements éventuels

	PS	MS	GS	Total	Nb de classes prévues par la DASEN
Monolingue	69	26	33	128	4
Bilingue		27	30	57	2
Total	69	53	63	185	6

- Les effectifs de l'école seront revus courant juin pour évaluer la nécessité d'ouvrir une classe maternelle monolingue.
- Seuils indicatifs d'ouverture et de fermeture de classe en maternelle :
 - 3 classes : de 65 à 96 élèves
 - 4 classes : de 97 à 128 élèves

▪ **Prévisions rentrée 2018-2019 à l'école élémentaire :**

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	Nb de classes prévues par la DASEN
Monolingue	25	28	27	28	38	146	6
Bilingue	23	22	23	28	17	113	5
Total	48	50	50	56	55	259	11

- Pas de modification prévue par la DASEN
- Seuils indicatifs d'ouverture et de fermeture de classe en élémentaire :
 - 5 classes : de 113 à 140 élèves
 - 6 classes : de 141 à 168 élèves

Les représentants de parents déplorent le refus du passage des CM1 en CM2 au Collège des Missions par Mme Schwebel, directrice du collège, même s'ils conçoivent que les effectifs de Blotzheim sont proches du seuil de fermeture de classe. Il ne semble pas normal pour les représentants de parents que les élèves de Blotzheim soient privés de cette possibilité, même si c'est pour permettre le maintien du nombre de classes actuel et éviter des classes chargées à l'école élémentaire.

5. Les fêtes des écoles :

Ecole maternelle :

- Exposition des travaux des élèves qui sera suivi par un temps convivial
- Un temps pour trois classes simultanément de 16h à 17h30
- Dates retenues : 25 et 27 juin à l'école

- Lieu : école maternelle

Ecole élémentaire :

- Date retenue : vendredi 14 juin
- Lieu : Palais Beau Bourg
- Concert scolaire organisé par la coopérative scolaire aux alentours de 17h
- Temps convivial organisé par l'association de parents d'élève

6. L'association de parents :

Les représentants de parents interrogent la directrice pour savoir si les flyers de l'association ont bien été distribués à toutes les classes. Mme Roch confirme que c'est bien le cas.

Les représentants de parents demandent à la directrice s'il est possible d'effectuer une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des parents par le biais du cahier de liaison. La demande est acceptée.

Remerciements :

Les représentants de parents remercient :

- certaines enseignantes qui se sont très investies et impliquées dans l'association de parents
- la directrice et les enseignants pour les projets et les actions mises en œuvre en faveur des élèves
- la municipalité pour son soutien inconditionnel dans la création de l'Association ; l'organisation de la réunion « sécurité » du 08 février 2019 et les réajustements associés ; les élus pour leur réactivité

La directrice remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et lève la séance à 19h50.

Dates du prochain conseil d'école :

- mardi 11 juin 2019 à 18h

Les secrétaires de séances,



Mme Burgos



Mme Zielinski

La Présidente,



Mme Roch